RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 3027C0EA-D7F4-47B5-B81D-3120843ADAA6

3D TECHNIX
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 3 chemin du Meslier 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
948 050 539 RCS NANTES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 2 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le deux mai,
A 10 heures,

- **Monsieur Flavien BEGNON,**
  demeurant [redacted]

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société 3D TECHNIX,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Ouverture d'un établissement secondaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du « 3 chemin du Meslier, 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE » au « 2A chemin de la louche 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE » à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

*"Le siège social est fixé **2A chemin de la louche - 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE**."*

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'ouvrir un établissement secondaire de la Société, sis [redacted] avec effet à compter de ce jour.

Docusign Envelope ID: 3027C0EA-D7F4-47B5-B81D-3120843ADAA6

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Flavien BEGNON

